

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 MARS 1884.

— — —

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.

Tableau VII : Ministère de l'Instruction publique ⁽¹⁾.

AMENDEMENT.

Les soussignés proposent de porter de 10,000 à 16,000 francs le chiffre élargé à l'article 21 : Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des *Annales des Universités de Belgique*.

A. WAGENER.

A. MAGIS.

L. VANDER KINDERE.

(¹) Budget, n° 102, p. 41 (session de 1882-1885).

Rapport, n° 55.

Amendements du Gouvernement, n° 75.

Amendements, n° 105.
